

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 09 décembre 2021****Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 23
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 09 décembre 2021, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 02 décembre 2021, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean-Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, SOLARI Charles.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme DENIS Pascale donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. DELAFOSSE Loïc donne pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. GIRARDOT Clément donne pouvoir à Mme BARRAULT Claire.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : GAUFRETEAU Philippe

N°62-2021 – Subvention auprès de l'association « octobre rose »

Rapporteur : Mme le Maire

Cette année, la municipalité s'est mobilisée autour de la campagne nationale de lutte contre le cancer du sein Octobre Rose. Informer, sensibiliser, dialoguer, mobiliser les femmes et leur entourage sur l'importance du dépistage précoce et soutenir la recherche médicale, telle est la vocation de cette campagne.

À cette occasion, à l'initiative de Madame JOUBERT et de Madame ROTHEA, et en partenariat avec les associations millerotes, plusieurs animations et actions de sensibilisation ont rythmé le mois d'octobre avec beaucoup de succès pour chacune d'entre elles :

- La confection, par l'atelier des couturières de la MEJC, de deux grands rubans roses apposés sur la façade de la mairie et, par les enfants accueillis sur le temps périscolaire, de petits rubans robes attachés aux grilles de la Mairie,
- La projection du film « Village de femmes » en présence de la réalisatrice Tamara Stepanyan,
- Une conférence sur la prévention du cancer du sein animée par Mathilde SARFATI, sage-femme et le Dr PIPARD,
- Une marche rose proposée par les associations millerotes Gym Volontaire, Une exposition organisée par la Mairie rendant hommage aux femmes, des plus remarquables aux plus anonymes, grâce au partage de photos et de textes inspirants envoyés par les Millerots et mis en valeur sur les grilles de la Mairie du 18 au 31 octobre.

Ces différentes animations ont été l'occasion de récolter des dons en faveur de l'association

L'association « Ruban rose », créée en 2003, a pour missions la sensibilisation aux dépistages précoces des cancers du sein et à l'importance du suivi régulier ainsi que le soutien et le financement de la recherche.

Les participations volontaires lors de la conférence et de la marche rose ont permis de récolter 244 euros au profit de Ruban Rose.

La commune de Millery s'était engagée à verser 1€ par contribution à l'exposition sur les femmes. Plus d'une centaine de contributions ont pu être apportées sur les grilles de la Mairie.

Outre cette contribution, Mme le Maire propose de valoriser l'ensemble des initiatives locales portées autour de ces évènements, en proposant de doubler les différents dons qui ont été apportés tout au long de ces évènements, et ainsi de porter la subvention à 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VERSER une subvention exceptionnelle de 500 € au bénéfice de l'association de loi 1901 « Ruban rose » ;**
- **DE DIRE que les crédits sont prévus au budget, compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations »**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN*



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 10/12/2021
Et publication 13/12/2021
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

